

Association du chalet des jeunes du Roux
Trésorier adjoint : Jean-Paul BEILLACOU
6, rue BOUTIN
75 013 PARIS
☎ 01 45 80 53 51
📞 06 22 29 16 51
E- mail : jp.beillacou@laposte.net

Monsieur Jacques

Paris , le vendredi 30 juin 2006,

Cher Monsieur,

suite à notre conversation téléphonique début mai, je vous remercie de bien vouloir nous conseiller sur les questions de sécurité relatives aux projets de changement de notre chalet. Je joins à ce courrier les plans des 3 niveaux : RDC et premier étage sont les plans d'origine et correspondent fidèlement à l'état actuel du chalet. Celui du second étage est plus approximatif car réalisé par nous-même à partir de relevés mais reste assez précis pour vous apporter les informations nécessaires (il n'y a que la partie correspondant à l'appartement, le reste étant occupé d'un seul tenant par la grange qui a un accès de plain pied sur une rue du village).

Quelques indications sur l'état actuel : Vous avez participé à plusieurs visites de la commission de sécurité dans notre chalet géré par l'association qui existe depuis 1973. Il n'y a pas eu de modifications de structure depuis les travaux réalisés à cette époque. La capacité d'accueil est de 38 personnes : 18 lits (superposés) dans le dortoir 1 et 20 lits (superposés) dans le dortoir 2. Les chambres 1, 2, 3 ne sont pas intégrées dans les locaux collectifs et l'appartement du second étage était jusqu'à l'an dernier en location à l'année à des particuliers. L'escalier côté « EST » est en béton. L'escalier côté « OUEST » est en bois du RDC au second étage. Les plafonds des dortoirs et des chambres du premier étage sont isolés selon les consignes de la commission de sécurité et il y a des portes coupe-feu pour le dortoir 1 vers la cage d'escalier « ouest » (toujours selon les consignes de la C.S.).

Le second étage est partagé en deux parties : Un appartement accessible par l'escalier « ouest » et une grange (sans plafonds) accessible depuis l'appartement et avec une **sortie de plain pied** côté « EST ».

L'appartement comporte principalement 3 chambres 21, 22, 23 au-dessus de celles du premier et un séjour 2 donnant sur une grande terrasse. Au-dessus de l'appartement, on est sous les combles. L'appartement était jusqu'à présent chauffé par un poêle à bois dans le séjour, la cheminée étant toute neuve.

Je vous présente maintenant les projets envisagés : Je vous en donne plusieurs pour que vous puissiez nous indiquer s'il y a des différences du point de vue de la sécurité selon le projet choisi, en particulier pour la cage d'escalier « ouest » mais aussi pour les chambres et l'appartement. L'association, propriétaire du chalet depuis 2002, envisage d'intégrer les 3 chambres du premier étage et sans doute l'appartement du second au collectif du chalet. Dans tous les projets, la capacité d'accueil passerait à 42 ou 44 et le dortoir 1 sans doute partagé en deux.

Projet 1 : L'appartement reste loué à l'année à des personnes extérieures à l'association. Les 3 chambres du premier sont intégrées au collectif (ch1 : 4 personnes ; ch.2 : 2 personnes ; ch.3 : 4 personnes), la capacité des dortoirs étant diminuée de 4 ou 6.

Projet 2 : Les 3 chambres du premier sont intégrées au collectif (ch1 : 4 personnes ; ch.2 : 2 personnes ; ch.3 : 4 personnes)

Le dortoir 2 devient une salle commune

L'appartement donne 4 chambres intégrées au collectif (ch21 : 2 personnes ; ch.22 : 2/3 personnes ; ch.23 : 2/3 personnes ; séjour 2 : 6 personnes ; maximum : 12 à 14 personnes)

Projet 3 : Les 3 chambres du premier sont intégrées au collectif (ch1 : 4 personnes ; ch.2 : 2 personnes ; ch.3 : 4 personnes)

L'appartement donne une salle commune (séjour 2) et 3 chambres (maximum 8 personnes)

Le dortoir 2 est partagé en deux : 1 petit dortoir + 1 salle commune.

Un dernier point : Il y a un accès à la terrasse par le séjour 2 et deux chambres au deuxième étage.

Y-a-t'il des règles précises à respecter ?

Enfin, si vous avez des références précises à nous indiquer pour les capacités des chambres ou dortoirs par rapport à leur surface et leur volume, nous sommes aussi intéressés.

N'hésitez pas à me demander toute précision par courriel ou téléphone.

Cordiales salutations,

Jean-Paul Beillacou

P.S. Voici les superficies des chambres et dortoirs : dortoir 1=48m² ; dortoir 2=49,3m²

1^{er} étage : chambre 1=14,4m² ; chambre 2=11,8m² ; chambre 3=14,4m² ;

2^{ème} étage : chambre 21=8,4m² ; chambre 22=10,9m² ; chambre 23=10,9m² ;